



AUBRAC  
PIERREFORTAIS  
PLANÈZE TRUYÈRE  
CALDAGUÈS MARGERIDE

**Saint-flour**  
**COMMUNAUTÉ**



## Commission thématique « Gens du voyage »

Jeudi 8 juillet 2021

Salle n°2 de Saint-Flour Communauté

## ●●● Ordre du jour

Commission Gens du voyage  
8 juillet 2021

- Présentation des hypothèses de travail en vue de l'adoption d'une nouvelle **grille tarifaire aux usagers**,
- Retour sur la **visite de l'aire d'accueil des Dinandiers** à Aurillac du 25 juin 2021,
- Retour sur la **réunion de la Commission consultative des gens du voyage** du 7 juillet 2021,
- Questions diverses.



# Propositions de grille tarifaire applicable aux usagers

## Pour information, le cadre applicable aux aires d'accueil :

**Décret n.2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n.2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté**

**Art. 10.** – I. – La convention relative à la gestion de l'aire d'accueil signée entre l'Etat et le gestionnaire fixe les modalités de calcul du droit d'usage perçu par le gestionnaire. II. – Le droit d'usage comprend le **droit d'emplacement et la consommation de l'eau et de l'électricité**. Le montant du droit d'emplacement doit être **en cohérence avec le niveau de prestations offertes** et peut faire l'objet d'une modulation en fonction des ressources des occupants. Le montant peut être indexé sur l'indice national des prix à la consommation hors tabac. III. – Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau **correspond à la consommation réelle et la base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même**. IV. – La périodicité du règlement, prévue par le règlement intérieur, peut varier en fonction de la durée de séjour et du mode de gestion de l'aire sans excéder un mois. Le paiement du droit d'usage donne lieu à la remise d'une quittance établie sans frais par voie dématérialisée ou par papier sur demande. V. – Un dépôt de garantie d'un montant maximum équivalent à un mois de droit d'emplacement est acquitté au gestionnaire à l'arrivée sur l'aire. La délivrance du dépôt de garantie donne lieu à récépissé. Le montant du dépôt de garantie est restitué au moment du départ de l'aire en l'absence de dégradation ou d'impayé. En cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux de sortie, le gestionnaire conserve tout ou partie du dépôt de garantie selon la gravité des dégâts constatés. VI. – **Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.**

## Proposition Droit de stationnement

### Droit de stationnement

(il doit comprendre la gestion locative, l'occupation de l'emplacement, la mise à disposition et les frais de maintenance des bâtiments, l'entretien général de l'aire, le ramassage des ordures, l'éclairage public, la taxe de séjour)

- Appelé par la Ville de Saint-Flour à hauteur de 1 € / jour / emplacement
- Tarif appliqué par Saint-Flour Communauté depuis sa prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Le niveau de l'équipement n'ayant pas évolué depuis, **proposition de maintenir ce tarif**

## Proposition Participation aux charges courantes

### Participation à la consommation des fluides (eau/électricité) :

- Rappel :
  - Norme : Payable à la réalité de la consommation aux tarifs kWh et m3 applicables
  - Aire de la Touëte : Pas de compteur individuel en service
- Principes de travail retenus :
  - que la participation applicable tienne compte de la **taille de la famille**,
  - de son **équipement** (nb de caravanes),
  - qu'elle soit **facilement applicable par le gestionnaire** et qu'elle limite les « négociations » ou « réclamations » possibles,
  - qu'elle soit « entendable » pour les familles et **comparable** à d'autres équipements / territoires

## Bases de calcul et méthodologie

- Analyse de la présence des familles des gens du voyage sur les 4 dernières années, de leur composition (nombre de personnes par foyer), de leur organisation (nombre de caravanes) :
  - En moyenne sur 1 année :
    - 7 892,50 jours de présence
    - 17 431,50 jours caravane
    - 32 557,50 jours habitant
- Estimation des fluides :
  - 32 500 € / an d'eau
  - 60 000 € / an d'électricité (attention : sur la base des consommations Tarif jaune de janvier et février 2021)

## Bases de calcul et méthodologie

- Estimation d'un coût journalier :
  - d'eau par habitant : 1 € / jour / habitant
  - d'électricité par caravane : 3,44 € / jour / caravane
- Appliqués à la composition et à l'organisation de toutes les familles de l'aire pour tendre vers une couverture totale de l'estimation des fluides ou partielle conformément à la prévision budgétaire 2021
- A titre d'exemple (droit de stationnement + eau + électricité) :
  - Aurillac : 1 famille de 5 personnes paie en moyenne 60 € / semaine  
1 famille de 8 personnes paie en moyenne 106,40 € / semaine
  - Arpajon-sur-Cère : forfait 25 € / famille / semaine
  - Gannat : 5 € /jour



## Bases de calcul et méthodologie

- Hypothèse 1 : 1 forfait par composition des familles tendant à couvrir 100% de l'estimation des fluides
- Hypothèse 2 : 1 forfait par composition des familles tendant à couvrir la prévision budgétaire 2021
- Hypothèse 3 : 1 forfait par composition des familles tendant à couvrir la prévision budgétaire 2021 puis évolutif pour tendre au 100% en 3 ans

## Tarif forfaitaire Hypothèse 1 :

Proposition Participation aux charges	journée	semaine
Famille de 1 à 3 personnes	7,00 €	44,00 €
Famille de 4 à 6 personnes	17,00 €	105,00 €
Famille de 7 à 9 personnes	24,80 €	150,40 €
Famille de 10 personnes et +	27,80 €	165,60 €

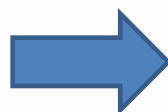
## Tarif forfaitaire Hypothèse 2 :

Proposition Participation aux charges	journée	semaine
Famille de 1 à 3 personnes	3,50 €	22,00 €
Famille de 4 à 6 personnes	8,50 €	52,50 €
Famille de 7 à 9 personnes	12,40 €	75,20 €
Famille de 10 personnes et +	13,90 €	82,80 €

Tarif forfaitaire Hypothèse 3 :

2021/2022

Proposition Participation aux charges	journée	semaine
Famille de 1 à 3 personnes	3,50 €	22,00 €
Famille de 4 à 6 personnes	8,50 €	52,50 €
Famille de 7 à 9 personnes	12,40 €	75,20 €
Famille de 10 personnes et +	13,90 €	82,80 €



2024/2025

Proposition Participation aux charges	journée	semaine
Famille de 1 à 3 personnes	7,00 €	44,00 €
Famille de 4 à 6 personnes	17,00 €	105,00 €
Famille de 7 à 9 personnes	24,80 €	150,40 €
Famille de 10 personnes et +	27,80 €	165,60 €



**Retour sur la visite de  
l'Aire des Dinandiers  
à Aurillac  
25 juin 2021**

## Présentation de l'aire d'accueil des Dinandiers, à Aurillac

L'aire d'accueil à Aurillac a été **mise en service en 2010** par la **Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA)**.

Pour une complète information, la CABA assure la gestion des aires d'accueil d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

Par **marché de prestation de services**, la CABA a confié à la **Société VAGO** les missions de gestion suivantes des 2 aires :

- la gestion des entrées et sorties sur les aires,
- le suivi qualité,
- les relations avec les Gens du Voyage,
- l'entretien et la maintenance des aires,
- ainsi que le suivi administratif.



## Présentation de l'aire d'accueil des Dinandiers, à Aurillac

### Situation géographique :

Localisation	L'aire est située rue Django Reinhardt, à proximité de l'Aéroport de Tronquières.
Accessibilité	En limite urbaine. L'aire est assez isolée, et n'est pas desservie par une ligne de transport en commun.
Distances	<ul style="list-style-type: none"><li>-Centre-ville : 3 km.</li><li>-École : 2 km.</li><li>-Commerces : 1.4 km.</li><li>-Services sociaux : en ville, environ 3 km.</li><li>-Sécurité sociale : en ville, environ 3 km.</li><li>-CAF : en ville, 3.5 km.</li><li>-Centre social de Marmiers : 2 km.</li></ul>
Environnement	Mitoyenne de l'aéroport - A côté des haras - Relativement proche de zones habitées

## Présentation de l'aire d'accueil des Dinandiers, à Aurillac

### Aménagements :

Capacité d'accueil		50 emplacements répartis en 5 îlots
Caractéristiques de l'emplacement	de	2 places caravanes sont disponibles pour chacun des emplacements. Site sans ombrage.
Equipements sanitaires		25 blocs doubles (douche/WC)
Local gestionnaire		Local de gestion et bureau à l'entrée de l'aire



## Présentation de l'aire d'accueil des Dinandiers, à Aurillac

### Gestion et fonctionnement :

Organisme gestionnaire	VAGO
Personnel et présences	1 responsable et 3 employés d'entretien (pour les 2 aires). Présents tous les jours de la semaine et astreinte les week-ends
Règlement intérieur	Elaboré par la CABA (disponible en PJ)
Durée du stationnement	Durée du séjour maximum de 6 mois prévue dans le règlement intérieur. Possibilité de dérogation de 4 mois pour scolarisation ou maladie. NB : Règlement intérieur en cours de révision au sein de la CABA.
Tarifs	2 € par jour par emplacement / Tarif du KWh d'EDF pour l'électricité 0.15 € / le KWh Tarif du m <sup>3</sup> communal pour l'eau 3.95 € le m <sup>3</sup> Caution de 60€. (Les prix seront amenés à évoluer en fonction des variations de prix pratiquées par les fournisseurs).
Paiements	Télégestion pour les fluides
Difficultés	Limiter les entrées et sorties
Période de fermeture	15 jours durant la période estivale, comme stipulé dans le règlement intérieur.

## Présentation de l'aire d'accueil des Dinandiers, à Aurillac

Occupation - Dinandiers 2020



Source : système de télé-gestion EELIS  
Document réalisé par Ema SIGNORET, FDGS ©

## Présentation de l'aire d'accueil des Dinandiers, à Aurillac

Des problématiques similaires que celles rencontrées à l'Aire de la Touëte à Saint-Flour :

- Un dimensionnement de l'aire rendant la gestion ardue
- Des arrivées / départs non maîtrisés : travaux en cours d'installation d'un « stop car »
- Du vandalisme sur les équipements : ex. incendie de l'école des Dinandiers ayant entraîné sa fermeture
- Des impayés à gérer particulièrement depuis le 1<sup>er</sup> confinement et la réquisition de la préfecture pour donner aux usagers accès aux fluides en « marche forcée » (jusqu'il y a 2 ans, taux de recouvrement important de l'ordre de 80%)



**Retour sur la réunion  
de la Commission  
consultative des Gens  
du voyage  
7 juillet 2021**

# Commission Gens du voyage 8 juillet 2021



# Questions diverses